

DCC4512 – Propriété intellectuelle et industrielle

David Durand

Trimestre hiver

Description du cours

Le brevet d'invention : les inventions, les conditions de brevetabilité, l'octroi des brevets, la contrefaçon, les recours, etc.;

Le droit d'auteur : les conditions de protection, les bénéficiaires, les droits patrimoniaux, les droits moraux, la sanction de ces droits, les exceptions aux droit d'auteur, les recours, etc.;

La marque de commerce : l'enregistrement, les droits conférés, les transactions relatives à la marque, la contrefaçon, les recours, etc.

Les autres droits : le dessin industriel et le secret commercial.

Objectif du cours

Le cours a pour objet l'étude des lois relatives à la propriété intellectuelle et de la jurisprudence pertinente au Canada et à l'international. L'objectif premier du cours est d'aider l'étudiante et l'étudiant à acquérir une connaissance de base des différents secteurs de la propriété intellectuelle et de lui permettre d'analyser certains courants jurisprudentiels prévalant dans ce domaine. L'objectif accessoire du cours est de développer chez l'étudiante et l'étudiant une méthode d'analyse et un esprit critique à l'égard des règles étudiées.

Méthode d'enseignement

Enseignement magistral et courtes présentations par les étudiants sur les notions vues en classe. Au début de chaque classe, les étudiants, en équipe de deux ou trois personnes, donneront une courte présentation d'environ dix (10) minutes sur une actualité concernant la propriété intellectuelle.

Méthode d'évaluation

Le mode d'évaluation consiste de :

- ✓ Participation (5%)
- ✓ Présentation orale : sujet d'actualité (10%)
- ✓ Première évaluation : projet écrit avec courte présentation orale (30%)
- ✓ Deuxième évaluation : examen final (55%)

Principaux instruments de travail

Les lectures seront constituées de décisions jurisprudentielles, lois, articles de presse et doctrine. Ces lectures seront distribuées à l'avance. En général, le professeur va faire circuler les présentations une semaine à l'avance.